

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**

\*\*\*\*

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN MAIRE ADJOINT  
(Extrait du Registre)**

N° 148

**OBJET : Délégation de fonctions à Mme Brigitte TREY D'OUSTEAU, Maire Adjointe**

Le Maire de la Commune de Bon-Encontre,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé l'élection en qualité d'adjointe au maire de Mme Brigitte TREY D'OUSTEAU,

**ARRETE**

**Article 1 :** En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Mme Brigitte TREY D'OUSTEAU 6ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

**AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE**

**Article 2 :** Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Publié au registre des arrêtés du Maire,  
Notifié à l'intéressée

Ampliation adressée :

A Mme La Préfète  
Au Comptable Public de la collectivité

Fait à Bon-Encontre, le 8 juillet 2020.

Pour copie conforme  
Madame Le Maire



Madame Le Maire,  
**Laurence LAMY**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le, 8 juillet 2020

Signature de l'intéressé(e) :

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Brigitte Trey d'Ousteau', is written over a horizontal line.